

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article2053>

# Travayè SGDM Doubout kont Mèpri

- La Centrale UGTG - Unions & secteurs -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : mardi 26 novembre 2013

Mis à jour le : mardi 26 novembre 2013

---

UGTG.org

---

Camarades, Collègues,

Le comportement plus que méprisant et arrogant d'Olivier DE PERIGNY ne nous surprend pas. Cet individu à la recherche du pouvoir a sombré corps et âme dans les eaux nauséabondes de la manipulation, du mensonge et du harcèlement, afin de garantir d'énormes profits aux dirigeants de GBH.

Dernièrement, et comme par hasard, les dernières recommandations de la Direction du Travail actées dans les courriers des 15 octobre 2013 et 08 novembre 2013 relatives à l'Accord du 27 janvier 2000 sur l'aménagement du temps de travail, n'ont pas été portées volontairement à la connaissance du personnel par Olivier Diore DE PERIGNY.

Cependant les délégués UEC-UGTG ne cessent de demander, comme le préconise cet accord dans son article 5.2, de réunir le Comité de Suivi dans son ensemble afin de négocier et de trouver des solutions dans l'intérêt de tous...mais, fidèle à lui-même, DE PERIGNY paka tann, i vlé pa konprann pon lang.

## I ka chèché pasé an fòs !

## Wi DE PERIGNY malfètè, ka kontinyé méprizé travayè a SGDM !

Il y a 300 ans de cela, en Guadeloupe, existait déjà des entreprises où les patrons étaient des esclavagistes et les salariés des esclaves qui faisaient un travail forcé sans être payés, Le patron utilisait comme méthode de gestion la peur, la terreur, la répression.

En 2013, cette pratique existe encore à la SGDM, sous d'autres formes..

Le Directeur, Mr Olivier Diore DE PERIGNY la pratique au quotidien. En terrorisant tant les cadres que les ouvriers : il harcèle, manipule, ment, licencie. Il est aidé dans son mépris par le chef des ventes Frédéric BOSSELOIRS et du Directeur après-vente Philippe FLASZYNSKI.

Il ne se passe un jour sans que des salariés soient convoqués en entretien préalable, ou reçoivent des avertissements pour des futilités, ex : retard de moins de 5 minutes ou le fait d'avoir effectué la rentrée scolaire avec leur enfant, etc...

## Olivier Diore DE PERIGNY kriminèl !

Ses victimes sont nombreuses : plusieurs salariés ont été licenciés, d'autres sont victimes de dépression ou encore sous anti-dépresseur, ou en arrêt maladie.

Le dernier crime commis par Olivier DE PERIGNY est le licenciement abusif de Bruno AMIENS, jeune père de

famille de 2 enfants en bas âge, travaillant plus de 10 ans dans l'entreprise, coupable d'après DE PERIGNY : '**vous avez utilisé les locaux de l'entreprise à des fins personnels, en garant un véhicule sur le parking du personnel'....? Apa kouyonad, ou pa dwètèt vinn travay èvè loto a fanmi'aw aka SGDM !**

Pour réussir son carnage, Mr Olivier DIORE DE PERIGNY, le petit roi Olivier 1er...descendant des derniers maîtres s'est fixé 2 stratégies :

- Éliminer par tous les moyens les représentants du personnel UEC-UGTG, pour faire l'exemple et instaurer la peur
- Remplacer tous les salariés Guadeloupéens par des amis Français et Européens

Nous voulons pour preuve qu'après le refus de l'Inspection du Travail de Guadeloupe d'accorder à Mr Olivier DIORE DE PERIGNY le licenciement du Délégué Syndical le Camarade Frantz CARAIBE.

Olivier 1er, poussé par son instinct de méchanceté, ce délinquant social, a demandé à ses amis du Ministère du Travail en France d'autoriser le licenciement de notre camarade, qui s'est engagé bénévolement à défendre ses collègues de la SGDM, OLIVIER 1ER comme un saint qui demande la confession, a vomi des mensonges sur notre délégué syndical et mettant en doute l'avis de l'Inspecteur du Travail.

Olivier DIORE DE PERIGNY ni kouri, ni las, **chak kochon ni sanmdi a yo !**

**L'UEC-UGTG appelle tous les Travailleurs de la SGDM à faire preuve de courage, de dignité contre la déchéance sociale qu'Olivier Diore DE PERIGNY nous impose.**

**TRAVAILLEURS a sgdm, AN NOU DI Non :**

- **aux propos racistes,**
- **au mépris,**
- **au harcèlement**
- **au licenciement non-fondé**
- **à la répression anti-syndicale**

## **Jou nou ké mété a jounou péké jan vwè jou !**

P-à-P, le 15/11/13

UEC-UGTG SGDM